



**La Confédération Africaine de Football (CAF) informe ses associations membres participantes aux éliminatoires de la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022 qu'un nouveau tour d'évaluation pour l'homologation des stades a lieu au plus tard le 14 juillet 2021.**

Ce nouveau tour d'évaluation de la CAF se concentrera principalement sur les stades qui ont été interdits et/ou provisoirement approuvés lors de la précédente série de pré-inspections au cours du mois d'avril dernier. Pour ce faire, les Associations membres sont priées d'envoyer au département des licences des clubs de la CAF un rapport d'information à jour sur leurs stades.

Le rapport qui est attendu au plus tard le 14 juillet prochain, doit être complété par le responsable des Licences de Clubs des fédérations de football et être accompagné de la documentation demandée. Une décision sera prise jusqu'au 21 juillet 2021 par la CAF à l'égard de l'approbation du stade et sur le lieu des prochains matchs de qualification pour la prochaine Coupe du Monde de la FIFA à savoir les journées 1 et 2 prévues pour se jouer lors de la fenêtre internationale du 30 août au 7 septembre 2021.

**STADE PROVISoireMENT APPROUVÉ :**

Cap-Vert, Congo, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Libye, Madagascar, Mozambique, Rwanda, RDC, Soudan, Togo, Ouganda et Zimbabwe.

– L'Association membres doit envoyer à la CAF des photos et des vidéos de haute qualité et à jour du terrain de jeu et de tous les domaines/sections mentionnés comme devant être améliorés dans les remarques de la CAF.

**STADE INTERDIT :**

Burkina Faso, Centrafrique, Libéria, Malawi, Mali, Namibie, Niger et Sénégal.

– L'Association membre doit envoyer à la CAF un rapport d'inspection complet du stade à jour comprenant des photos et des vidéos de haute qualité des zones/sections du stade.

**Africa Foot United**

---